

AVIS PARTENAIRES

PCAET

À partir de Association Animation <assos.anim.ms.curnier@wanadoo.fr>

Date Mar 15/10/2024 11:09

À Climat Baronnies <climat.baronnies@CC-BDP.fr>

Bonjour,

Je me suis penchée sur l'axe 2 du PCAET (se déplacer), ; dans le 5^e objectif, promouvoir le développement des mobilités actives sur le territoire, je trouve qu'il manque : « développer les pistes cyclables » .

C'est un retour que nous font souvent les habitants du haut Nyonsais dans le cadre de nos pauses cafés notamment. Beaucoup souhaitent valoriser le vélo dans leurs déplacements quotidiens mais les routes ne sont pas adaptées et la piste cyclable au fil de l'Eygues est bien pour le loisir mais pas pour le quotidien. Exemple lors d'une pause-café à Aubres : une maman des Pilles qui aurait souhaité amener ses enfants à l'école à Aubres en vélo (c'est très proche et tout plat par la route mais elle est très dangereuse pour les vélos, on s'y aventure difficilement avec des enfants ! Et par le fil de l'Eygues, ça monte, ça descend, c'est bien pour les touristes et les loisirs mais pas adapté pour un trajet quotidien.

Pour ma part je tente aussi de venir à mon travail en vélo ; Ste Jalle/Curnier mais j'avoue avoir souvent peur... (voitures et bus qui nous frôlent...) . C'est aussi un retour que font souvent les personnes à qui nous louons des vélos .

Cordialement,



Manon Ballançat

Animatrice Coordinatrice de
l'AASHN
Secrétariat SIVOSOC

04.75.27.45.39

assos.anim.ms.curnier@wanadoo.fr

sivosoc.curnier@gmail.com

<https://animationsociale.jimdo.com/>

Maison Sociale

45 route des Granges
26110 Curnier



Si vous ne souhaitez plus recevoir d'info de notre part, merci de nous le faire savoir par retour de mail.

Propositions pour le PCAET

À partir de Jean-Luc Crucifix <jean-luc@asoft-nyons.net>

Date Ven 18/10/2024 15:12

À Climat Baronnies <climat.baronnies@CC-BDP.fr>

 1 pièces jointes (31 Ko)

2024-10-17_PCAET.pdf;

Bonjour,

Veuillez recevoir ci-joint ma contribution au PCAET.

Bien cordialement,

JL

Jean-Luc Crucifix

Président

ASOFT Nyons Numérique

04 75 27 72 96 | 06 26 18 05 59

president@asoft-nyons.net

https://asoft-nyons.net

LA VITRINE, 11 place de la Libération, 26110 Nyons



ASOFT
NYONS NUMÉRIQUE

Nyons, le 17 octobre 2024.

**Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
Communauté de Communes
des Baronniees en Drôme Provençale**

Madame, Monsieur,

A la suite de l'entretien que j'ai eu avec Mad. Ombrie Gueidan dans le cadre de la consultation publique relative au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes des Baronniees en Drôme Provençale (CCBDP), je souhaite proposer quelques points d'amélioration, ainsi que quelques ajouts au document préparatoire.

Intégration de la dimension numérique dans le PCAET

De façon générale, il convient de souligner l'absence quasi-totale de la dimension numérique dans le document préparatoire, alors que le numérique constitue à mon sens un levier incontournable dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan environnemental efficace. Il est vrai que le numérique est très critiqué dans le milieu écologique, dans la mesure où il représente aujourd'hui 3 à 4% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. Il ne faut cependant pas tomber dans le biais du « numérique bashing », car s'il est utilisé à bon escient, le numérique permet également de réduire certaines émissions de CO2. De plus, son usage est indispensable à la mise en œuvre de la plupart des actions énumérées dans le Plan. Transversal et incontournable, le numérique doit donc être impérativement intégré dans le PCAET.

À cet égard, je propose l'ajout d'une action spécifique allant dans le sens voulu par le Plan :

Action A4-003.4 - Favoriser le recyclage des dispositifs numériques

Cette action viserait à mettre en place des initiatives locales pour la collecte, le reconditionnement et le recyclage des équipements numériques, contribuant ainsi à la réduction de l'empreinte environnementale du numérique sur notre territoire.

Par ailleurs, je propose les quelques modifications suivantes :

Modifier le titre de l'axe V comme suit :

"Accompagner les acteurs du secteur économique dans leur transition"

Cette formulation plus inclusive permet de mieux refléter l'ensemble des acteurs économiques du territoire, au-delà du seul secteur touristique. Il ne me paraît pas judicieux de mettre le secteur touristique en exergue alors qu'il n'est qu'une des dimensions économiques de notre territoire, avec des effets mitigés sur l'environnement et le bien-être des habitants en général. Les producteurs agricoles, les commerçants, les TPE et PME sont des acteurs tout aussi essentiels pour l'avenir écologique du territoire.

Ajouter un objectif opérationnel 3 à l'axe V :

Développer une formation professionnelle adaptée aux besoins du territoire et en faveur de la transition écologique

Dans le cadre de cet objectif, je suggère l'ajout de trois actions qui se trouvent en lien avec le projet Deffinov tel qu'il est lancé sur le territoire :

Action A5-OO3.1 : Construire des parcours de formation autour des métiers du vivant

Cette action permettrait de développer des formations professionnelles axées sur les divers métiers liés à la production agricole, l'environnement et la biodiversité, en adéquation avec les besoins actuels et futurs du territoire.

Action A5-OO3.2 : Créer une école de la transition écologique pour les jeunes du territoire

Cette action viserait à établir une structure de formation dédiée aux métiers de la transition écologique, à destination des jeunes « ni aux études ni en emploi » du territoire.

Action A5-OO3.3 : Créer à Nyons et à Buis-les-Baronnies des "campus numériques" basés sur les cours en ligne (MOOC)

Cette initiative viserait à mettre en place une structure d'accompagnement pour permettre aux étudiants et aux actifs de suivre collectivement des cours en ligne de niveau universitaire, réduisant ainsi les déplacements et l'empreinte carbone associée à la formation professionnelle.

Enfin, je propose de renommer l'action A2-OO4.1 comme suit :

Action A2-OO4.1 : Renforcer l'offre de formation sur le territoire

Cette formulation plus générale permet d'englober les actions précédemment mentionnées tout en conservant la mention de cette initiative dans l'axe relatif à la mobilité.

Ces propositions visent à enrichir le PCAET en intégrant les enjeux du numérique et de la formation professionnelle, tout en renforçant la cohérence globale du document. Elles

s'inscrivent dans une démarche de transition écologique et numérique responsable, en accord avec les objectifs mondiaux et nationaux, et en tenant compte des spécificités de notre territoire.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces suggestions et reste à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Luc Crucifix', with a horizontal line extending to the left.

Jean-Luc Crucifix

Président

ASOFT Nyons Numérique

jean-luc@asoft-nyons.net

06 26 18 05 59

Consultation au PCAET

À partir de Les Coquelicots du Ventoux <lescoquelicotsduventoux@laposte.net>

Date Lun 28/10/2024 22:33

À Climat Baronnies <climat.baronnies@CC-BDP.fr>

 1 pièces jointes (141 Ko)

présentation Les Coquelicots 2024.pdf;

Bonjour

Vous trouverez ci-après l'avis de l'association des coquelicots du Ventoux sur le Plan Climat Air Énergie Territorial.

Cordialement

Le bureau

Pour Bruno Villar, président de l'association

Notre association, Les Coquelicots du Ventoux, a vu le jour suite à l'appel en septembre 2018, de Fabrice Nicolino « Nous voulons des coquelicots » dans le but d'obtenir l'interdiction de tous les pesticides de synthèse. Afin de préserver la terre qui est notre bien commun, l'association veut rendre la parole aux citoyens. Pour cela, votre consultation publique nous interpelle, bien qu'il soit difficile de donner un avis complet sur un dossier qui englobe autant de sujets, et de manière si intéressante : il n'y a pas eu à notre connaissance de réunion présentant le PCAET au grand public, ce qui eut davantage incité les citoyens de notre territoire à se saisir de cette opportunité.

Les axes 7, 8, 3, 4 proposés par le PCAET correspondent aux objectifs de notre association (cf.document ci-joint). Actuellement, nous travaillons à la mise en place d'un dossier qui permettra d'élaborer un « ABC du Menon » (Atlas de la Biodiversité Communale), projet qui serait porté par les trois communes concernées par ce cours d'eau : Le Poët-en-Percip, La-Roche-sur-le-Buis et Buis-les-Baronnies.

Le recensement de notre biodiversité locale nous semble essentiel pour la connaître et protéger : favoriser sa prise en compte lors d'éventuels aménagements, la préserver, voire la ré-ensauvager.

Nous souhaiterions que la création d'un tel Atlas puisse figurer dans l'axe 7, objectifs opérationnels 2 et 4 pour les actions A7-002.1., A7-002.2, A7-002.3.

Cet A.B.C. a le torrent nommé « Menon » comme sujet principal car ce dernier recoupe plusieurs usages (irrigation, loisir, réserve naturelle ...). Nous sommes donc également intéressés par l'axe 8, objectifs opérationnels 3 et 2, et pour les actions A8-003-1, A8-003-2, A8-003-4.

Notre association pourrait être considérée comme un **partenaire de terrain** dans le cadre de ce projet ABC du Menon.

Propositions d'actions :

D'autre part, nous aimerions qu'apparaisse de façon plus marquée la préservation des forêts existantes dans l' Axe 7 et que figure la plantation d'arbres, création de forêt et/ou d'arboretum (Axes 3-7- 8)

Ne pourrait-on pas envisager une recherche de pesticides et/ou de métabolites dans les cheveux, les urines des enfants (public des crèches et scolaires) et connaître ainsi les pesticides présents sur notre territoire ? Les analyses de la qualité de l'eau du robinet et de l'eau de la rivière elle-même pourraient s'inscrire également dans cet objectif.

Création à Buis les Baronnies d'un espace permanent d'expositions témoignant de la richesse de notre biodiversité (faune,flore) et de sa préservation en direction de la jeunesse et du grand public.

Le sujet des déchets sera un jour dans nos objectifs de communication, ne faudrait-il pas ajouter à l'axe 5, objectifs opérationnels 2, le suivi et l'analyse des déchets (composteur, ramassage/tonte publique) afin d'informer les habitants à propos de leurs qualités et de leurs utilisations?

Formation ou animation :

Nous aimerions que figure également une proposition de formation en direction des professionnels du monde agricole et des bénévoles d'association comme la nôtre.

Pour Bruno Villar, président

Les Coquelicots du Ventoux Suivez nous sur notre page FB, Les Coquelicots du Ventoux

Pour Bruno Villar, président

Les Coquelicots du Ventoux

Suivez nous sur notre page FB, Les Coquelicots du Ventoux

Contribution PCAET suite consultation publique

À partir de laruchedenoe@mailo.com <laruchedenoe@mailo.com>

Date Mar 29/10/2024 22:09

À Ombrie GUEIDAN - CCBDP <o.gueidan@cc-bdp.fr>; Climat Baronnies <climat.baronnies@CC-BDP.fr>

 1 pièces jointes (679 Ko)

LRDN Courrier Ccbdp pour PCAET.pdf;

Bonjour Ombrie,

Après de riches échanges au sein de La Ruche de Noé, nous avons le plaisir d'adresser à la CC des Baronnies en Drôme Provençale nos propositions et remarques pour enrichir le programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Nous espérons qu'elles seront accueillies avec intérêt par les élu-e-s ainsi que les partenaires déjà impliqués dans cette démarche.

PS : Merci de bien vouloir accuser réception du document joint.

Avec nos cordiales salutations.

Pour La Ruche de Noé, Bernard ARCEL.



laruchedenoe@mailo.com

07 61 23 06 06

Association reconnue d'Intérêt Général

SIRET : 922 911 540 00016

RNA : W262007604



LA RUCHE DE NOÉ

Préservation de la biodiversité
et des insectes pollinisateurs

Association déclarée d'Intérêt Général
RNA : W262007604
SIRET : 922 911 540 00016
mail : laruchedenoe@mailo.com

Madame Christelle RUYSSCHAERT, Vide-présidente
de la CCBDP en charge du PCAET

Mesdames et Messieurs les élu-e-s,

Nyons le 29 octobre 2024,

Dans le cadre de la consultation publique proposée autour du Plan Climat Air Energie Territorial, il nous apparaît opportun de porter à votre connaissance les actions de notre jeune association locale de préservation de la biodiversité qui pourraient figurer dans ce Plan. Nous nous proposons donc d'apporter notre concours dans la mise en oeuvre de ce programme ambitieux pour le territoire des Baronnies en Drôme Provençale sur les prochaines années.

Afin de mieux cerner nos objectifs, je vous invite à vous référer à notre objet social statutaire qui figure en pièce jointe.

Le projet associatif de La Ruche de Noé compte déjà plusieurs actions ou projets à son actif :

- **des actions de sensibilisation tout public au rôle et à l'importance des insectes pollinisateurs**

- des ateliers "Graines d'api" un mercredi sur deux depuis mars 2023 en partenariat avec le Carrefour des Habitants du Nyonsais et le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Nyons, avec des visites régulières sur deux ruchers pédagogiques où nous suivons la vie des abeilles tout au long de la saison.

- la tenue d'un stand sur les deux dernières éditions de la Foire Eco-biologique de Nyons, pourvu notamment d'une ruche vitrée peuplée d'abeilles rencontrant un vif succès auprès du public, où nous proposons en parallèle une animation de confection de "bombes de graines" à disperser sur des espaces non cultivés.

- l'organisation de projections de film(s) suivies d'un débat avec le public autour du déclin avéré des populations de pollinisateurs, évoquant les causes et les conséquences qui pourraient s'ensuivre, sur notre alimentation notamment.

- la mise en place d'interventions en milieu scolaire répondant aux projets élaborés par les équipes enseignantes, notamment ceux déposés auprès du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales (la Ruche de Noé est signataire de la charte des Baronautes).

--> cette action globale pourrait être ajoutée à l'Axe 7 - Objectif opérationnel 4.

- **une mise en réseau afin de faciliter les pratiques apicoles et encourager à l'élevage d'abeilles**

- l'animation d'un réseau local de quelques apiculteurs-trices amateur-e-s, permettant l'échange autour de nos pratiques, le prêt de matériel, et l'achat de fournitures ou d'équipements en commun (investissements souvent onéreux).

- l'équipement d'une miellerie partagée à la Maison des Possibles (Nyons), qui permettra dès le printemps prochain de procéder à l'extraction du miel et sa maturation en fût.

- **une action de récupération et de reconditionnement de ruches en bois**

- déjà en partie opérationnel, nous lançons cet automne un espace partagé menuiserie et apiculture, équipé de machines et d'outils, financés grâce au Budget participatif du Conseil Départemental, où nous pourrions reconditionner des ruches qui nous ont été données afin de les remettre en service à moindre coût, et ainsi de réduire la vente et la fabrication de ruches en bois contribuant à la surexploitation des forêts.

--> *cette action pourrait être ajoutée à l'Axe 4 - Objectif opérationnel 3.*

- **un coup de pouce à la végétation pour aider les pollinisateurs**

- pour la deuxième année, nous proposerons une vente automnale d'arbres et d'arbustes mellifères présentant un intérêt particulier pour les pollinisateurs, face au dérèglement climatique qui affecte la ressource florale ; c'est-à-dire résistant aux conditions extrêmes (sécheresse, canicule, gel, sols pollués) ou complétant la flore endémique avec des essences à floraison décalée (fin d'été jusqu'à fin d'hiver), et non invasives.

Nous espérons qu'il vous sera possible d'inclure ces actions actuelles de La Ruche de Noé au PCAET des Baronnies en Drôme Provençale, aux côtés d'autres partenaires dont ceux cités plus haut.

Vous l'aurez compris, nous sommes particulièrement sensibles au déclin du vivant, et en particulier celui des insectes pollinisateurs pour leur apport essentiel au maintien de la biodiversité. La contribution des pollinisateurs entrant dans la reproduction de près de 80 % des végétaux, leur disparition totale nous priverait non seulement de miel - aliment non vital pour l'homme - mais surtout de fruits et de légumes, qui représentent directement ou non entre 30 et 40% de notre alimentation ! Le "contrat de pollinisation" entre insectes pollinisateurs et plantes à fleurs est en effet une des clés de voute de notre alimentation.

Le déclin des populations d'abeilles, qu'elles soient sauvages ou "domestiques" comme l'abeille à miel (*apis mellifera*), rendu officiel par l'ANSES¹ en 2008, a vraiment de quoi nous alarmer. C'est pourquoi nous pensons qu'il est primordial d'agir très concrètement pour réduire sinon endiguer ce déclin critique, au moins à l'échelle de notre territoire et à hauteur des moyens que nous pourrions lui consacrer.

Les actions de La Ruche de Noé sont justifiées par cette prise de conscience.

1 ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Aussi, nous souhaitons abonder dans une action figurant déjà au Pcaet concernant la transition écologique de l'agriculture (Axe 3 - Objectif opérationnel 2)

Que l'on soit apiculteur professionnel ou amateur, nous constatons chaque année plus de mortalité parmi nos colonies d'abeilles, même en pleine saison. Nous nous efforçons de lutter avec nos moyens contre les virus, bactéries et prédateurs divers plus ou moins endémiques de nos régions et ce, avec plus ou moins de réussite. Mais l'impact de l'utilisation excessive de pesticides dans l'agriculture représente indéniablement le fléau majeur qui déciment les populations d'abeilles. Quelles que soient les quantités et la diversité des procédés utilisés, les pesticides tuent ! Les abeilles, désorientées, ne regagnent pas leur habitat, pourtant plein de réserves de pollen et de miel, et meurent massivement.

Limiter de manière drastique les épandages de pesticides est primordial. Ces derniers polluent l'air, se diluent dans l'eau, imprègnent les sols, et éradiquent le vivant, dont nous faisons partie, faut-il le rappeler ?

Les agriculteurs, arboriculteurs et viticulteurs notamment, doivent être encouragés à changer de modèle de production agricole, et accompagnés dans cette démarche par tous les moyens possibles (action A3-002.2)

Par ailleurs, la diversification des cultures, promue dans le cadre du PCAET (action A3-002.1) pourrait s'accompagner de plantations de haies, qui constituent un levier de préservation de la biodiversité, en offrant en particulier aux insectes pollinisateurs des sites de nidification et des ressources nutritives. Cette action pourrait s'appuyer financièrement sur le "Pacte en faveur de la haie" porté par l'Etat²

De même, nous ne pouvons que soutenir la mise en œuvre d'une gestion durable des espaces verts intercommunaux prévue par le PCAET (action A7-002.5), s'appuyant notamment sur un désherbage sans pesticide. A ce titre, La Ruche de Noé se tient à disposition des collectivités locales afin de les accompagner dans le choix d'essences mellifères à floraison décalée favorables aux insectes pollinisateurs, comme évoqué plus haut.

D'autres initiatives salutaires pour le vivant mériteraient de figurer parmi les objectifs du PCAET, en particulier celles visant à renforcer la présence de réservoirs de biodiversité (Axe 7, Objectif opérationnel 2)

De nombreux ouvrages ou études suggèrent, pour préserver les colonies d'abeilles, de recréer les conditions de leur réensauvagement progressif loin des zones habitées, cultivées ou bâties, et de cesser de les élever à seule fin d'exploitation des produits de la ruche. Cela semble pour de nombreux experts la meilleure solution pour permettre un maintien et un renouvellement naturel des espèces, sans aucune intervention humaine, comme cela s'est fait durant des millénaires avant l'arrivée de l'Homme. Les ouvrages présentant diverses conceptions de **ruches de biodiversité**³ ne manquent pas.

2 Voir à cet effet le site internet du Ministère de l'Agriculture : <https://agriculture.gouv.fr/presentation-du-pacte-en-faveur-de-la-haie-dote-dun-budget-de-110-meu-des-2024>

La Ruche de Noé pourrait s'employer à leur **fabrication dans son atelier de menuiserie apicole**, puis à leur **installation dans des zones naturelles propices à une vie autonome et sereine des abeilles**. Les zones non cultivées (en tous cas sans pesticides) et les moins habitées sont nombreuses sur un territoire rural aussi peu peuplé que celui des Baronnies ! Il conviendrait avec le concours du PNR, de l'OFB, de l'ONF, de communes concernées, etc... d'identifier les zones à préserver de l'activité humaine - qu'elles soient de nature agricole ou touristique - et d'y installer un réservoir de biodiversité accueillant (entre autres espèces menacées) des abeilles. Nous sommes prêts à nous engager dans cette voie d'expérimentation.

Pour finir, nous suggérons que la Communauté de communes et/ou les communes du territoire concernées par la cause des abeilles, valorisent leur engagement en matière de protection des pollinisateurs en sollicitant le label APIcité®.

"Le label APIcité⁴ s'inscrit dans la continuité du programme Abeille, sentinelle de l'environnement, lancé par l'UNAF⁵ en 2005. Partageant la même philosophie, ces initiatives visent à sensibiliser le public et les médias à l'importance cruciale des abeilles et autres pollinisateurs pour notre biodiversité, tout en mettant en place des actions concrètes pour leur protection."

Cette labellisation donne accès, entre autres, à :

- des documents de sensibilisation format papier et numérique,
- des conférences et des webinaires portant sur des thématiques liées aux pollinisateurs,
- des conseils dans les domaines de l'apiculture, la santé de l'abeille, les pollinisateurs sauvages, l'agroforesterie, la gestion des espaces verts.

Il va de soi que la Ruche de Noé soutiendra toute démarche locale allant en ce sens et accompagnera la collectivité en s'appuyant sur les moyens dont dispose l'association.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos remarques et suggestions,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour La Ruche de Noé,
Frédéric DUPUIS et Bernard ARCEL, Coprésidents.

3 Exemples : "Ruches de biodiversité, Manuel pratique au service des abeilles", B. BERTRAND et D. GIROUX, Editions Terran, mai 2023, 240 p. / "Ruches refuges, Accueillir les abeilles mellifères sans les exploiter", Céline LOCQUEVILLE, Editions Ulmer, mars 2020, 160 p. / "La ruche-tronc, Une apiculture d'accompagnement des abeilles", Henri GIORGI, Editions Terran, juillet 2018, 208 p. /

4 site internet : <https://labelapicite.fr/>

5 UNAF : Union Nationale de l'Apiculture Française

Contribution de la CVSB à l'enquête publique sur le PCAET de la CCBDP

À partir de sudbaronnies@centralesvillageoises.fr <sudbaronnies@centralesvillageoises.fr>

Date Mer 30/10/2024 17:24

À Climat Baronnies <climat.baronnies@CC-BDP.fr>

 1 pièces jointes (250 Ko)

contribution cvsbs 30 10 24.docx;

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint la contribution de la Centrales Villageoises Sud Baronnies à l'enquête publique sur le PCAET de la CCBDP. Elle est issue d'un groupe de travail de cinq membres de la CVSB, l'essentiel de son contenu a été présenté à Madame Ombrie GUEIDAN le 28 10 2024.

Bonne réception,

Dominique Farhi Présidente

Alain Delhomme Vice-président

Stéphane Gillet Vice-président

Contribution des Centrales Villageoises Sud Baronnies à l'enquête publique sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCBDP

Octobre 2024

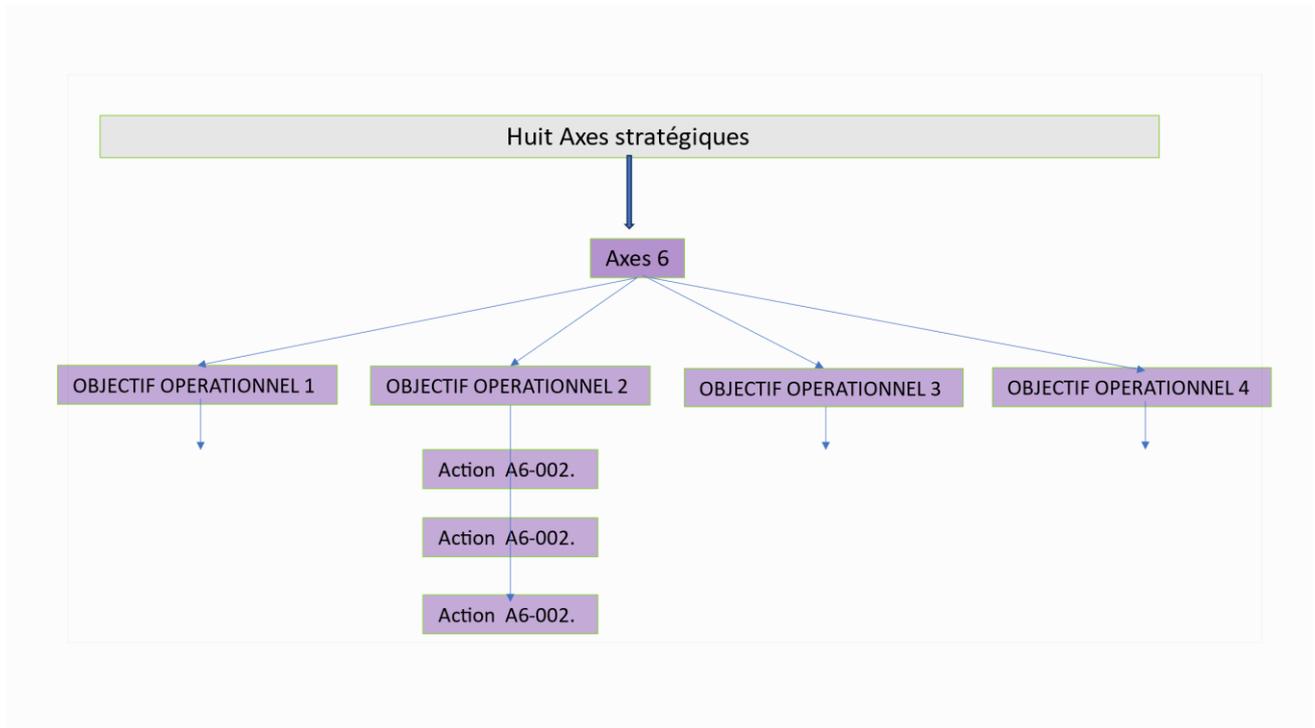
Notre contribution s'inscrit dans les axes stratégiques retenus par le PCAET pour une réalisation d'ici 2030. Nous avons retenu plus précisément d'agir sur l'atteinte des objectifs suivants :

- Le développement des ENR, en particulier du solaire doit permettre aux habitants de la CCBDP de profiter au maximum d'un des meilleurs gisements solaires du territoire français : Eviter de louer des terrains pour de grandes installations exploitées par des entreprises extérieures au territoire mais autoconsommer localement l'électricité produite par des installations photovoltaïques de taille raisonnable, principalement installées en toiture ou sur des ombrières. Sortir ainsi de la spirale d'augmentation du prix de l'électricité pour les 30 prochaines années tout en luttant contre le changement climatique.
- Résoudre un problème de santé et de sauvegarde du patrimoine immobilier en remplaçant les toitures amiantées qui se dégradent (durée de vie : 50 ans) par de nouvelles toitures équipées de panneaux solaires.
- Le développement de ressource en bois doit préserver le puit de CO₂ que sont les forêts et se faire en concertation avec les spécialistes du domaine : ONF et CRPF. Tenir compte des expériences passées et en cours sur d'autres territoires.
- La mise en œuvre du PCAET permet et demande à Enedis de faire un **schéma directeur** pour la modernisation du réseau de distribution afin de permettre le développement complet des ENR sur la CCBDP à l'instar de ce qui a été fait par RTE sur la région AurA. La question du maintien ou non du projet d'un poste source à Buis les Baronnies ne pourra être tranchée qu'après la réalisation de ce schéma directeur.
- L'ensemble des actions du PCAET doit respecter le patrimoine paysager , naturel (biodiversité) et architectural des Baronnies.
- Le PCAET est un plan d'action pluri annuel qui doit être connu et compris par l'ensemble des communes et des habitants de la CCBDP. Aussi, compte tenu du relief des Baronnies Provençales, nous proposons de mettre en place des élus référents PCAET par vallée (un dans une des communes de chaque vallée). Ces référents fonctionneront en réseau sous le pilotage de la CCBDP, ils seront les interlocuteurs locaux des habitants, des entreprises et des associations dont les Centrales Villageoises. Ils échangeront sur leurs problématiques et les solutions possibles, ils pourront fédérer sur le terrain leurs plans d'action : recensement des toitures amiantées à solariser, dépôt des demandes de subvention, analyse des patrimoines forestiers par un même opérateur... c'est la mise en place d'une intelligence collective au plus près du territoire pour la mise en œuvre du plan climat.

Vous trouverez ci-dessous le détail de l'ensemble des actions que nous proposons. Pour en faciliter l'intégration dans la base de données du PCAET, nous avons repris son synoptique : axes stratégiques, objectifs opérationnels, actions.

Plan Climat Air Energie Territorial

Organisation du plan d'action :



On propose de documenter nos actions possibles au niveau des différentes actions

AXE VI – Développer les énergies renouvelables et tendre vers la sobriété énergétique

OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : Viser l'exemplarité en matière de consommation d'énergie et de production d'EnR

- Action A6-001.1 Elaborer un plan de paysage énergétique
- Action A6-001.2 Développer des projets de Centrales Villageoises
- Action A6-001.3 Elaborer une maîtrise d'usage pour améliorer le suivi d'exploitation des équipements intercommunaux
- Action A6-001.4 Installer des panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation collective public/privé
- Action A6-001.5 Créer un référentiel énergie et paysage

OBJECTIF OPERATIONNEL 2 : Réfléchir la production d'énergie renouvelable en lien avec le bois et la méthanisation

- Action A6-002.1 Elaborer une stratégie forestière à l'échelle du PNR des Baronnies Provençales
- Action A6-002.2 Réfléchir à une gestion communale du patrimoine forestier pour le chauffage des bâtiments municipaux
- Action A6-002.3 Elaborer une réflexion autour du potentiel de la méthanisation avec les exploitations agricoles

OBJECTIF OPERATIONNEL 3 : Capitaliser de manière ambitieuse et raisonnée sur le potentiel de production d'énergies renouvelables

- Action A6-003.1 Elaborer un Schéma Directeur des Energies
- Action A6-003.2 Désamianter et optimiser les EnR de toitures bien exposées
- Action A6-003.3 Améliorer les réseaux électriques pour l'autoconsommation énergétique
- Action A6-003.4 Installer des ombrières photovoltaïques sur certains parkings
- Action A6-003.5 Développer la production d'ENR solaire thermique

OBJECTIF OPERATIONNEL 4 : Tendre vers la sobriété énergétique

- Action A6-004.1 Tendre vers une baisse de la consommation d'énergie des communes lié à l'éclairage public
- Action A6-004.2 Réorganiser les usages et rénover des bâtiments communaux
- Action A6-004.3 Animer la cellule de travail "économie d'énergie" à Nyons
- Action A6-004.4 Organiser l'information auprès du grand public sur la sobriété énergétique

OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : Viser l'exemplarité en matière de consommation d'énergie et de production d'EnR

Action A6-001.1	Elaborer un plan de paysage énergétique
Action A6-001.2	Développer des projets de Centrales Villageoises
Action A6-001.3	Elaborer une maîtrise d'usage pour améliorer le suivi d'exploitation des équipements intercommunaux
Action A6-001.4	Installer des panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation collective public/privé
Action A6-001.5	Créer un référentiel énergie et paysage

Action A6-001.1 : ELABORER UN PLAN DE PAYSAGE ENERGETIQUE

- Le PNR des Baronnies Provençales doit donner son délai de réalisation du cahier de préconisation pour permettre aux communes de répondre aux opérateurs de projets ENR
- Les Baronnies ne doivent pas être exportatrices d'électricité
- Au sol la dimension de l'installation doit être inférieure à 1 hectare
- Ne pas abattre les arbres
- Privilégier les zones utilisées préalablement : décharge, hangars, zones délaissées, parkings.

Action A6-001.2 : DEVELOPPER DES PROJETS DE CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES

- Etablir des partenariats entre les CV avec les communes, type Buis les baronnies
- Développer les cadastres solaires sur les communes avec l'aide des CV
- Privilégier mutualisation des communes en raisonnant vallée par vallée avec un référent PCAET par vallée.

Action A6-001.3 : ELABORER UNE MAITRISE D'USAGE POUR AMMELIORER LE SUIVI D'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX

- Recensement des équipements intercommunaux
- Lors de la rénovation mettre en place des toitures compatibles avec une installation photovoltaïque : pour permettre une modification en toiture, prévoir une surcharge en toiture lors de la conception ou de la rénovation du bâtiment.
Cette surcharge anticipe une pose en surimposée suivant le type de couverture :
Couverture tuile : prévoir une surcharge de 14 kg/m²
Plaques sous tuile : pannes à entraxe de 1,4m avec surcharge possible de 11,5 kg/m²)
La règle doit s'appliquer aussi aux logements (Drôme Habitat).

AUTOCONSOMMATION PUBLIC/PRIVE

- Développer la compétence en Auto Consommation Collective en liaison avec les CV
- Auto Consommation Collective sur le patrimoine communal de BUIS à développer avec une installation PV de 100 kWc minimum (500 m2) , sur ombrière ?
- Auto Consommation Collective public/privé sur Buis à développer
- Auto Consommation Individuelle : Développer avec l'aide des Centrales Villageoises l'achat et la mise en place de kits simples d'autoconsommation
-

Action A6-001.5 :

- Travailler avec les architectes des Bâtiments de France
- Se servir du travail effectué par le PNR des Baronnies provençales lors des réflexions sur le paysage lors du démarrage de la centrales villageoises rosanaises
- Etudier la possibilité de modules photovoltaïques de couleurs
- Conservation du patrimoine existant par désamiantage et solarisation des hangars existants, recensement des hangars concernés par commune pour participer à la documentation d'un plan global de modernisation du réseau de distribution par ENEDIS et le SDED 26.
-

OBJECTIF OPERATIONNEL 2 : Réfléchir la production d'énergie renouvelable en lien avec le bois et la méthanisation

- Action A6-002.1 Elaborer une stratégie forestière à l'échelle du PNR des Baronnies Provençales
- Action A6-002.2 Réfléchir à une gestion communale du patrimoine forestier pour le chauffage des bâtiments municipaux
- Action A6-002.3 Elaborer une réflexion autour du potentiel de la méthanisation avec les exploitations agricoles

Action A6-002.1 : : ELABORER UNE STRATEGIE FORESTIERE A L'ECHELLE DU PNR DES BARONNIES

Faire une étude au niveau du territoire des disponibilités de bois (en résineux), soit pour des réseaux de chaleur, soit pour des chauffages individuels. (voir l'expérience de Dieulefit)

Inscrire la nécessité de consulter l'ONF et le CRPF (centre régional de la propriété forestière) pour des plans de gestion.

Ouverture de chemins et accessibilité réglementée (interdiction motos, buggy, 4X4...) pour la prévention d'incendies et les conditions de travail pour l'exploitation forestière.

Ne pas porter atteinte au réservoir de CO₂

Action A6-002.2 : REFLECHIR A UNE GESTION COMMUNALE DU PATRIMOINE FORESTIERPOUR LE CHAUFFAGE DES BATIMENTS MUNICIPAUX

- ouvrir aux habitants l'approvisionnement bois si excédentaire pour les bâtiments communaux

Maintien du réservoir CO₂.

D'abord rénovation et isolation des bâtiments avant d'installer le chauffage au bois.

Action A6-002.3 : ELABORER UNE REFLEXION AUTOUR DU POTENTIEL DE LA METHANISATION AVEC LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

-Eviter de modifier les cultures pour favoriser la méthanisation au dépend des cultures alimentaires ou intégrés dans des filières de valorisation existantes (lavande...)

OBJECTIF OPERATIONNEL 3 : Capitaliser de manière ambitieuse et raisonnée sur le potentiel de production d'énergies renouvelables

Action A6-003.1	Elaborer un Schéma Directeur des Energies
Action A6-003.2	Désamianter et optimiser les EnR de toitures bien exposées
Action A6-003.3	Améliorer les réseaux électriques pour l'autoconsommation énergétique
Action A6-003.4	Installer des ombrières photovoltaïques sur certains parkings
Action A6-003.5	Développer la production d'ENR solaire thermique

Action A6-003.1 : ELABORER UN SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES

- Faire les cadastres solaires par commune avec les CV et établir le besoin prévisionnel en raccordement au réseau de distribution électrique

Action A6-003.2 : DESAMIANTER ET OPTIMISER LES ENR DE TOITURES BIEN EXPOSEES

- Faire le diagnostic du parc immobilier concerné par le désamiantage et leur solarisation potentielle commune par commune.
- Programmer les plans d'action sur chaque commune

Action A6-003.3 : AMELIORER LES RESEAUX ELECTRIQUES POUR L'AUTOCONSOMMATION ENERGETIQUE

- Demander à Enedis de faire un schéma directeur de modernisation du réseau de distribution pour permettre le développement complet des ENR sur la CCBDP à l'instar de ce qui a été fait par RTE sur la région AurA. La question du maintien ou non du projet d'un poste source à Buis les Baronnies ne pourra être tranchée qu'après la réalisation de ce schéma directeur.

Action A6-003.4 : : INSTALLER DES OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES SUR CERTAINS PARKINGS

- Regarder la possibilité d'ombrières sur Buis (Lapalun, déchetterie, stations d'épuration, piscine) et autres communes, parkings commerciaux
- Mettre des prises de recharge voiture, vélos, sous les ombrières pour favoriser la mobilité « zéro CO₂ », notamment en été avec l'arrivée des touristes en liaison avec le SDED 26.
- Faire de même avec les parkings d'administrations et d'entreprises afin de permettre la recharge des véhicules électriques durant les heures de travail.

Action A6-003.5: DEVELOPPER LA PRODUCTION D'ENR SOLAIRE THERMIQUE

- Faire un diagnostic sur les possibilités de pompes à chaleur sur les communes.
- Convaincre élus et citoyens : présentation, démonstrations :

Eau chaude solaire, chauffage solaire, séchoir solaire, cuiseurs solaires lors de salons ou foires dédiés : foire Naturellement à Nyons, foire Ecobiologique Montbrun, manifestations à créer sur Buis.

- Associer les entreprises prestataires et fabricants dans le domaine.

OBJECTIF OPERATIONNEL 4 : Tendre vers la sobriété énergétique

Action A6-004.1	Tendre vers une baisse de la consommation d'énergie des communes lié à l'éclairage public
Action A6-004.2	Réorganiser les usages et rénover des bâtiments communaux
Action A6-004.3	Animer la cellule de travail "économie d'énergie" à Nyons
Action A6-004.4	Organiser l'information auprès du grand public sur la sobriété énergétique

Action A6-004.1 : TENDRE VERS UNE BAISSSE DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE DES COMMUNES LIE A L'ECLAIRAGE PUBLIC

Action A6-004.2 : REORGANISER LES USAGES ET RENOVER DES BATIMENTS COMMUNAUX

- Faire des toitures « PV compatibles » au minimum
- Implanter des panneaux photovoltaïques (voir Action A6-001.3)_

Action A6-004.3 : ANIMER LA CELLULE DE TRAVAIL « ECONOMIE D'ENERGIE » A NYONS

- Impliquer le CEDER

Action A6-004.4 : ORGANISER L'INFORMATION AUPRES DU GRAND PUBLIC SUR LA SOBRIETE ENERGETIQUE

- Créer un réseau d'information et de mobilisation citoyenne vers les habitants intégrant l'ensemble des communes avec au moins un élu référent par vallée

Axe 7

Soutenir, développer et animer des réseaux d'acteurs favorisent l'acculturation sur les enjeux d'atténuation et d'adaptation

Objectif opérationnel : sensibiliser, communiquer et accompagner les acteurs locaux et le grand public dans la mise en œuvre du PCAET.

Descriptif : compte tenu du relief des Baronnies Provençales, mettre en place des référents PCAET par vallée (dans une des communes de chaque vallée). Ces référents s'organiseront en réseau sous le pilotage de la CCBDP. Ils échangeront sur leurs problématiques et les solutions possibles, ils pourront fédérer sur le terrain leurs plans d'action : recensement des toitures amiantées à solariser, dépôt des demandes de subvention, analyse des patrimoines forestiers par un même opérateur... c'est la mise en place d'une intelligence collective au plus près du territoire pour la mise en œuvre du plan climat.

Consultation publique du Plan Climat-Air-Energie de la CCBDP

À partir de Corinne GUILLOT - SMEA <c.guillot@aygues.fr>

Date Mer 30/10/2024 12:26

À Climat Baronnies <climat.baronnies@CC-BDP.fr>

 1 pièces jointes (191 Ko)

2024-057D_PCAET_CCBDP_AVIS_SMEA_VF.pdf;

Bonjour Ombrie,

Je t'adresse en pièce jointe le courrier formulant les observations du syndicat sur le projet de PCAET établi par la CCBDP.

Je reste à votre disposition pour tout échange nécessaire à ce sujet,

Bien à toi

Corinne GUILLOT

Chargée de mission Ressource Eau/PGRE/PTGE

06 85 57 63 06/ c.guillot@aygues.fr



SYNDICAT MIXTE

D'EYGUES EN AYGUES

Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues (SMEA)

170 rue Ferdinand Fert

ZA les Laurons

26 110 NYONS

04 75 26 98 87 / contact@aygues.fr

Nyons, le 30 octobre 2024

Monsieur Gérard PEZ,
Président
Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues

N/Réf. : GP / CG / 2024 / n°057D
Dossier suivi par : M^{me} Corinne GUILLOT
Chargée mission PTGE/Ressource Eau
[REDACTED]
@ c.guillot@aeygues.fr

M. Thierry DAYRE, président de la
Communauté de communes des Baronnies
en Drôme Provençale
170 rue Ferdinand Fert
Les Laurons
26110 NYONS

Objet : Avis PCAET CCBDP

Monsieur le Président,

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale a établi un Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) sur son territoire. Une consultation du public et des partenaires est ouverte du 01 octobre 2024 au 31 octobre 2024. C'est dans ce cadre, que le Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues a été sollicité pour donner un avis sur cette démarche.

Le PCAET est un outil de planification, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire. Dans le cadre du programme d'actions, la gestion de l'eau, des milieux et des risques naturels ne sont pas identifiés comme axes d'intervention, néanmoins, la gestion de la ressource en eau, la préservation de la biodiversité ainsi que la prise en compte des risques naturels s'inscrivent dans les axes 3, 7 et 8, au travers de différents objectifs opérationnels et des actions suivantes :

- Axe 3 « cultiver, élever et se nourrir de manière raisonnée » :
 - A3-003.1 Coordonner et organiser la préservation de la ressource en eau sur territoire
- Axe 7 « aménager le territoire plus durablement » :
 - A7-002.1 Renforcer la présence des réservoirs de biodiversité ainsi que les trames vertes, bleues, brunes et noires
 - A7-002.2 Préserver et restaurer les ripisylves au sein des corridors fluviaux
 - A7-002.3 Eviter toute nouvelle dégradation des zones humides

- Axe 8 « se protéger face au changement climatique » :
 - A8-002.1 Former les élus et les secrétaires de mairie sur l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
 - A8-002.6 Implanter et déplacer des équipements et autres constructions hors des zones à risques
 - A8-002.7 Elaborer un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS)
 - A8-003.1 Bénéficier d'un bilan précis de la ressource en eau et mettre en place un programme d'actions
 - A8-003.2 Sensibiliser les habitants du territoire à la préservation de la ressource en eau
 - A8-003.3 Soutenir les communes face aux usages illégaux de l'eau en période de restriction d'eau

Les syndicats de rivières par leur compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) interviennent, au titre de la GEMA, sur les milieux naturels (aquatiques), et au titre du PI, sur les risques naturels (risque inondation) au travers de la mise en œuvre d'outils ayant un lien direct ou indirect avec le programme d'actions du PCAET, tels que :

- Les **Plans Pluriannuels de Gestion de la Végétation (PPGV) et/ou les Plans Pluriannuels de Travaux en Rivières (PPTR)** des cours d'eau établis et conduits à l'échelle des bassins versants.
- Les **Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)**, dispositifs visant à réduire les conséquences dommageables des inondations sur les personnes, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Les syndicats de rivières, dans le cadre de leurs compétences Hors GEMAPI, peuvent également assurer l'animation :

- De sites **Natura 2000**, dont l'objectif est de préserver la biodiversité des milieux naturels en lien avec les cours d'eau.
- De **Programmes Territoriaux de Gestion de l'Eau (PTGE) et/ou de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)**, afin d'organiser la gestion et la protection des ressources en eau.

Il est regrettable que les syndicats de rivières ne soient associés au programme d'actions du PCAET, en tant que porteurs, uniquement au titre de l'action A7-002.2 « préserver et restaurer les ripisylves au sein des corridors fluviaux » et, en tant que partenaires, uniquement au titre de l'action A8-003.1 « bénéficier d'un bilan précis de la ressource en eau et mettre en place un programme d'actions », alors même que de nombreuses actions mentionnées dans le PCAET s'inscrivent également dans les missions du SMVBL, du SMEA, du SMOP et du SMIGIBA, au travers des PPGV / PPTR, PAPI, PTGE et /ou SAGE, ou animation NATURA 2000.

En effet, concernant l'action A8-003.1 « bénéficier d'un bilan précis de la ressource en eau et mettre en place un programme d'actions », pour rappel, sur le bassin versant de l'Æygues, le SMEA a été désigné « structura animatrice du PTGE ». A ce titre, il devrait être identifié comme « porteur de l'action » et non comme partenaire. En effet, le PTGE a pour objet la réalisation d'un état des lieux initial et prospectif dans la continuité de l'étude d'Estimation des Volumes Prélevables (EVP / 2014) et du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE / 2019) et de proposer un programme d'actions. Le portage de l'action A8-0031 par la CCBDP apparaît comme redondant avec la mise en œuvre du PTGE.

Par ailleurs, à la lecture de certaines fiches actions de l'objectif opérationnel 3 « préserver la ressource en eau pour l'irrigation des cultures » de l'axe 3 et de l'objectif opérationnel 3 « préserver et encadrer l'utilisation de la ressource en eau sur le long terme » de l'axe 8, donnent l'impression qu'il est plus important de préserver la ressource en eau pour « l'agricole » que pour « l'humain ».

Il serait opportun d'utiliser l'intitulé « encadrer l'utilisation de la ressource en eau sur le long terme » pour l'objectif opérationnel 3 de l'axe 3 et l'intitulé « préserver la ressource en eau » pour l'objectif opérationnel 3 de l'axe 8

Nous restons à votre disposition pour tout échange nécessaire à ce sujet, et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos cordiales salutations.

Le Président,
Gérard PEZ



PCAET - retours du cdhn

À partir de Olivier Ambrosi <oliveambrosi@gmail.com>

Date Jeu 31/10/2024 10:52

À Climat Baronnies <climat.baronnies@CC-BDP.fr>; Ombrie GUEIDAN - CCBDP <o.gueidan@cc-bdp.fr>

Bonjour Ombrie , tout d'abord un grand bravo pour ce beau travail ! 😊

Quelques remarques suite à nos échanges en interne (équipe, bénévoles, adhérents, sympathisants) :

- On questionne le périmètre "pertinent" pour la centrale des mobilités et il nous semble plus logique/ judicieux d'être sur un périmètre qui couvre les différents bassins de mobilité en liaison avec les baronnies
- Pour Mobisol , mettre plutôt "mobisol en baronnies " que mobisol 26 car il y a trois territoires en drôme qui ont mis en place un TUS (transport d'utilité sociale) mais chaque dispositif est un peu différent mais essaie depuis peu de "copier" ce qui est en route sur les baronnies. Ce dispositif de TUS permet aussi l'accès aux droits , la lutte contre le non recours ; l'accès à la culture et le lien social /lutte contre l'isolement
- et sur l'éducation à l'environnement , proposition de généraliser cette action à tous publics et pas que pour les touristes (A5002.4) (mais j'ai peut être lu trop vite ...)

Pour les fiches actions, on a fait très soft ... 😊

- Permettre/ favoriser l'essaimage de "mobisol en baronnies" sur les bassins de vie non couverts avec une animation territoriale adaptée
- favoriser l'essaimage de garages solidaires vélos , de repar'cafés sur les zones blanches avec une animation territoriale adaptée
- ré engager la réflexion autour d'un dispositif territorialisé de garages solidaires auto permettant de venir en soutien aux personnes empêchées dans leur mobilité pour favoriser un parcours de mobilité solidaire à partir de garages existants volontaires et partenaires de ce dispositif à co construire avec l'ensemble des acteurs concernés par ces sujets (j'espère être assez clair ..? oups)
- favoriser l'essaimage et le développement de jardins familiaux et jardins partagés avec une animation territoriale adaptée
- favoriser les gratifieria, espaces de gratuités , donneries et leur mise en réseau
- favoriser et accompagner la mise en oeuvre sur les baronnies du dispositif "vélo égaux" (<https://veloegaux.fr/>)
- Actualiser les supports "parcours de la transition " réalisés pour la foire bio par le cdhn et les diffuser largement avec animations thématiques lors d'événements grands publics ou spécifiques; réaliser un guide global (ou autre média) reprenant ces supports à compléter et à actualiser (cf transiscope <https://transiscope.org/carte-des-alternatives/>)
- Utiliser/ alimenter le média participatif "ensemble ici " baronnies pour informer et sensibiliser sur le pcaet et les initiatives locales engagées ou en cours

- Proposer un programme d' animations sur le territoire sur les thématiques et problématiques du pcaet avec mise en réseau des partenaires locaux pour développer l'information, l'engagement citoyen , la conscientisation et le passage à l'action individuelle et collective (cf fresques du climat , de l'alimentation ... et animations autour de la démarche négawatt...journées à thèmes ...)

A ta disposition pour nous mobiliser avec vous ,des partenaires et les habitants autour de ces belles idées et propositions du pcaet et faire vivre ces idées et perspectives

et on a aussi échangé avec d'autres partenaires (la ruche de noé ; centrales villageoises; PNR, ceder ...)

Bon courage à toi et bon we

Repose toi bien ... 🌸🚲

Olivier Ambrosi

Direction Centre Social Carrefour des Habitants du Nyonsais

Maison des Possibles - Ensemble Ici

04 75 26 47 31 / [REDACTED]

Retrouvez notre actualité sur :

<https://carrefourdeshabitants.fr/>

<http://www.ensembleici.fr/>

Notre Facebook : <https://www.facebook.com/ass.fam.nyonsais>

Contribution de CVEE, "Centrales Villageoises Eygues Energies" au PCAET de la CCBDP

À partir de eyguesenergies@centralesvillageoises.fr <eyguesenergies@centralesvillageoises.fr>

Date Jeu 31/10/2024 23:43

À Climat Baronnies <climat.baronnies@CC-BDP.fr>

 1 pièces jointes (205 Ko)

PCAET_CVEE.pdf;

Bonsoir,

En pièce jointe, le document retravaillé de la restitution de notre rencontre du 16 octobre 2024.

Bonne réception.

Marc RICHARD

Président CVEE

Contribution des *Centrales Villageoises Eygues Energies*, à l'enquête publique sur

le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCBDP Octobre 2024

Développer des projets de Centrales Villageoises.

Comme beaucoup de structures et d'acteurs de l'accompagnement de la transition énergétique et écologique, les *Centrales villageoises* établies sur le périmètre du PNRBP et/ou de celui de la CCBDP, auraient besoin de ressources en gestion administrative opérationnelle pour être en mesure de porter des projets innovants et bienfaisants pour les habitants de ce territoire très rural, exposé à des événements climatiques d'une amplitude de plus en plus inédite.

Objectif : Faire porter par les *Centrales Villageoises*, des études de faisabilité et le déploiement de projets innovants, financé par l'ADEME et par appel à souscription publiques. Voir REF : A6-OO3.4

Etablir des partenariats entre les CV, la CAF, les centres sociaux, les bailleurs sociaux, la CCBDP. Le but, établir des synergies pour fournir aux CV un appui administratif bienvenu en même temps qu'elle pérennise des emplois d'animateurs qui sont dans leur rôle en identifiant des structures associatives ou des personnes en état de précarité énergétique. **Voir plus bas REF : A6-OO1.2**

Quels sont les projets des Centrales Villageoises Eygues Energies ?

- Dans un premier temps et pour consolider l'ancrage local et assurer l'autonomie financière de la coopérative, CVEE lancera au printemps 2025 une grappe de 4 centrales solaires d'une puissance de 36 kWc chacune. Accompagné au plan technique et administratif par un AMO, cette première tranche est financée en fonds propres par le recours à une souscription citoyenne et aussi par des prêts bancaires. L'installation sera confiée à un prestataire de confiance et sera composée autant que faire se peut, de matériel de fabrication française ou européenne. La totalité de la production sera proposée à EDF Obligation d'Achat, à moins que de meilleures opportunités de valorisation de cette production d'électricité ne se présentent. Il est envisageable alors de passer par une autoconsommation collective public/privé patrimoniale REF : A6-OO1.4
- Dans un deuxième temps, et pour compléter son autofinancement, notre coopérative CVEE proposera d'accompagner des projets d'auto installation et d'autoconsommation PV sans revente du surplus PV en facturant l'étude PV, estimation du gisement solaire, pertinence du projet. Ce foisonnement d'installations mises en réseau réinjecte leur surplus de production électrique qui peut être proposé et /ou offert à d'autres auto consommateurs de la boucle. La gestion administrative et le cadre juridique approprié PMO (personne morale organisatrice) pouvant être confié à un centre social [Les Centrales Villageoises du Trièves](#) ont lancé une opération originale et innovante **d'AutoConsommation Collective Solidaire**. Elle permet de tirer profit judicieusement de la ressource et embarque bénéficiaires et producteurs vers la sobriété et la recherche de l'efficacité énergétique, ou en tout cas enclenche la marche vers la transition, (isolation des bâtiments par le recours à des programmes d'aides). Cette sorte de symbiose avec les centres sociaux et d'autres structures d'entraide, permet de compenser le manque de ressources en gestion administrative des CV en même temps qu'elle pérennise des emplois d'animateur et les postes administratifs. REF : A6-OO1.2
- En parallèle il est envisageable d'installer des ombrières photovoltaïques sur certains parkings. Trouver un montage juridique et technique par une adaptation de la réglementation, pour valoriser la production d'électricité, des opérateurs PV typiquement les Centrales Villageoises, en mettant cette production à disposition sur place. En contrepartie

Contribution des *Centrales Villageoises Eygues Energies*, à l'enquête publique sur

le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCBDP Octobre 2024

d'une contrainte d'usage pertinente. Charge bidirectionnelle des véhicules (facilite l'obligation d'équilibre des opérateurs de réseau). REF : A6-OO3.4

En collaboration avec les CV Sud Baronnies : Réfléchir à une gestion communale du patrimoine forestier pour :

- Le chauffage des bâtiments municipaux A6-OO2.3 :
- La réduction de la précarité énergétique des ménages aux revenus modestes. Distribution de bûches de bois et aides pour l'installation de poêles à haut rendement. (Moins de pollution de l'air, moins d'émission de gaz à effet de serre issue de la combustion de carburants d'origine fossile). Sécurité accrue pour les utilisateurs avec une installation dans les règles de l'art et un usage dans les bonnes pratiques. Réduit le risque d'intoxication.

Explorer le champ des possibles que pourrait ouvrir le recours à la pyrogazéification

Avec :

- Un prélèvement raisonnable d'arbres morts (faute d'avoir pu s'adapter au réchauffement climatique) dans les forêts sans toutefois entrer en concurrence avec la nécessaire préservation de la biodiversité) Débardage à cheval avec des personnes en réinsertion par exemple. De plus cette masse énorme de matière inflammable constitue un danger pour les populations et les personnels du *SDIS*.
- Des matières difficiles à recycler déposées en déchetterie. Valorisation sur place de matières qui autrement devront être transportées dans des centres de traitement Adhoc ou enfouies.
- Matières organiques sèches et ligneuses issues de l'agriculture, viticulture, oléiculture. (Afin d'éviter les brulages à l'air libre très polluants qui nuisent à la santé)

Pour :

- Produire du bio gaz ré-injectable dans les réseaux de gaz à proximité. Préserve la diversification des sources d'énergies (Mix énergétique)
- Lisser la production d'électricité renouvelable en alimentant des groupes électrogènes prépositionnés judicieusement souplesse de mise en service quasi instantanée pour palier à l'intermittence des EnR solaire ou éolien. Résilience du réseau électrique, face aux catastrophes climatiques.
- Utiliser la cogénération de la chaleur produite en alimentant un réseau de chaleur de proximité (Circonscrit à la zone d'activité, avec priorité aux bâtiments publics qui s'y trouvent. Locaux de la CCBDP, boulodrome, locaux de structures en rapport avec de l'économie sociale et solidaire, ressourceries etc. Pépinières d'entreprises, espaces de coworking.
REF : A2-OO4.4
- Utiliser en cogénération la chaleur produite pour chauffer des serres de maraîchage de proximité avec une production en bio et bon marché pour les cantines des écoles. Souveraineté alimentaire des territoires, aide à des personnes en réinsertion.

Comment ?

Contribution des *Centrales Villageoises Eygues Energies*, à l'enquête publique sur

le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCBDP Octobre 2024

- En répondant à des appels à projet lancés par les pouvoir public.
- En portant les projets à plusieurs Centrales Villageoises.

- En liaison avec les acteurs locaux de l'industrie et de l'artisanat local.
- En liaison avec collectivités territoriales, communes et ComCom.
- En faisant Appel à des souscription citoyenne et participation des communes dans le sociétariat ou l'actionnariat des sociétés locales CV. Partenariats avec *Energie partagés finances*.

REF : A6-OO2.2

Améliorer les réseaux ENEDIS et ERDF pour que chaque usager ait les mêmes chances de pouvoir produire et injecter dans le réseau de l'électricité produite par des EnR, au même titre que dans un esprit de solidarité nationale il a été garanti à la quasi-totalité de tous les citoyens du territoire, un raccordement au réseau électrique en consommation. La signature de conventions quadripartites entre : *ENEDIS, SDED, Centrales Villageoises* locales et *ComCom* permettent de maintenir le lien dans le but de rendre possible plus d'opérations de désamiantages couplés à des installation PV combinés en zones rurales. REF : A6-OO3.3

En conclusion : Appréhendés dans leur globalité, la cohérence et la pertinence de ces projets prennent tout leur sens, tant ils apportent de multiples bienfaits au territoire et concourent à la recherche de l'intérêt général.

SMBVL - Consultation PCAET

À partir de Anne Lyse ARNAUD <alyse.arnaud@smbvl.net>

Date Jeu 31/10/2024 08:33

À Climat Baronnies <climat.baronnies@CC-BDP.fr>

 1 pièces jointes (213 Ko)

2024-332 - CCBDP - Consultation PCAET.pdf;

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis du SMBVL dans le cadre de la consultation du PCAET.

Vous en souhaitant une bonne réception,

Cordialement.

Anne Lyse ARNAUD

Assistante administrative

Tél : 04 90 35 60 55 – Courriel : alyse.arnaud@smbvl.net

SMBVL (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez) - Espace Germain Aubert – 17 D, Rue de Tourville - 84600 VALREAS

www.smbvl.fr





Valréas, le 29 octobre 2024

Nos Réf. : AZ/JLG/SB/AA/2024-332

Suivi par Sandrine BATUT, Responsable des Politiques de l'Eau

Courriel : sandrine.batut@smbvl.net

Objet : Consultation plan climat air énergie territorial

M. le Président

CCBDP

Rue Ferdinand Fert

CS 30005

26110 NYONS cedex

Monsieur le Président,

Le PCAET de la Communauté des communes Baronnies en Drome Provençale est en consultation du public jusqu'au 31 octobre et je vous remercie de m'en avoir informé.

Le PCAET est un projet territorial de transition écologique. Il est à la fois stratégique et opérationnel et prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie. Il vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, cause majeure du réchauffement et à transformer le territoire pour qu'il soit adapté aux effets inévitables du changement climatique.

Comme il est bien mentionné dans le document, les effets du changement climatique se font de plus en plus sentir : la disponibilité de la ressource en eau devient plus incertaine et le risque inondation plus présent.

La stratégie et le programme d'actions du PCAET viennent donc se croiser avec la stratégie et les actions du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et du PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) du Lez sur la portion de territoire commune (à savoir les communes de Vinsobres et de Venterol).

Ces interactions se retrouvent essentiellement dans :

- l'axe 3 : cultiver élever et se nourrir de manière raisonnée,
- l'axe 7 : aménager le territoire plus durablement,
- l'axe 8 : se protéger face au changement climatique.

Par ailleurs, l'Autorité Environnementale recommande de renforcer les actions de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Cette dernière précise que dans la mesure où la ressource en eau apparaît très peu prise en compte dans le présent PCAET, il est nécessaire de préciser que des solutions existent, qu'elles doivent être articulées avec les plans et programmes développés localement comme les PAT (...).

L'AE indique également que l'axe consacré à l'agriculture comprend une action visant à préserver la ressource en eau pour l'irrigation des cultures mais ce secteur, particulièrement vulnérable est aussi partie prenante de la vulnérabilité de cette ressource tant quantitative que qualitative et devrait faire l'objet d'actions spécifiques visant à prendre en compte ce domaine dans l'adaptation au changement climatique.

Probablement en réponse à ces recommandations, le rapport d'évaluation environnementale cite des exemples d'actions qui ne sont pas repris dans les descriptifs du programme d'actions.

En termes de gouvernance, les autorités compétentes en Gemapi sont clairement visées dans la commission I « coordination et gestion GEMAPI (SMEA, SMOP, SMIGIBA, SMBVL) - Irrigation », elles devraient également l'être dans la commission A : « Scot, PLUi, PCAET, Transition écologique – Transport » au travers des PTGE.

En effet, la commission A suit la mise en œuvre des actions de l'axe 7 où le lien avec les documents d'urbanisme doit être fait pour l'intégration de la trame bleue (et Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau), une gestion durable des eaux pluviales et une meilleure prise en compte du risque inondation par débordement de cours d'eau et ruissellement.

Dans un souci de transversalité des actions portées par les collectivités, il conviendrait de modifier le descriptif des actions suivantes :

- **Axe 7 :**

- A7-001.1 : construire une charte intercommunale d'aménagement durable et résiliente

Viser dans le changement de certaines pratiques : une gestion durable des eaux pluviales (aménagement des espaces verts, infiltration à la parcelle...) (en lien avec les dispositions C7 : définir et mettre en œuvre une politique de déconnexion des eaux pluviales et C8 du SAGE: favoriser un aménagement du territoire limitant l'imperméabilisation nouvelles des sols).

- A7-001.3 : accompagner les projets d'aménagement durable

Intégrer également dans la conception des bâtiments, des systèmes de consommation économes en eau, de la récupération des eaux de pluie...

- A7-002.1 : renforcer la présence de réservoirs de biodiversité ainsi que les trames vertes, bleues, brunes et noires

Bien que l'intitulé de l'action mentionne les trames vertes et bleues, le descriptif de l'action mentionne seulement « préserver les différents habitats naturels ». Au-delà de la trame bleue, il pourrait être mentionné la nécessité de préserver et restaurer les ripisylves et l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau (intégration dans les documents d'urbanisme) en lien avec les dispositions du SAGE du Lez D4 (Préserver et restaurer la ripisylve au sein du corridor fluvial) et E2 (transposer dans les documents d'urbanisme l'espace de bon fonctionnement concerté des cours d'eau pour les préserver).

- A7-002.2 : Préserver et restaurer les ripisylves au sein des corridors fluviaux

La description de cette action (avec porteur de l'action : syndicats de rivière) indique « existence du SDAGE et l'élaboration du SAGE du Lez (compatibilité avec PLU) dans la compétence GEMAPI. »

Je vous propose de compléter cette description par les éléments suivants : « *Le SAGE Lez dans sa disposition D4 prévoit ainsi que les autorités compétences en matière d'urbanisme veillent à ce que les périmètres d'APPHN (Arrêté de Protection des Habitats Naturels) sur la ripisylve et d'APPB (Arrêté de Protection du Biotope) soient intégrés dans les documents d'urbanisme et qu'ils soient assortis d'un zonage compatible avec l'objectif de préservation et de restauration des ripisylves.* »

- A7-002.3 : Eviter toute nouvelle dégradation des zones humides

Comme il est détaillé dans le rapport d'évaluation environnementale, le SAGE du Lez prévoit d'éviter toute nouvelle dégradation de zone humide.

Je vous propose de compléter la description de cette action comme suit : le SAGE Lez prévoit dans sa disposition D8 que les zones humides soient transposées dans les documents d'urbanisme pour les préserver. Il est également demandé aux autorités compétentes en urbanisme de réaliser des inventaires de zones humides complémentaires dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision de documents d'urbanisme concernant les zones à urbaniser. La règle 4 du SAGE vise, de plus, à interdire toute nouvelle dégradation de zones humides quelle que soit sa surface hors cas particuliers énoncés dans la règle. Les porteurs d'aménagement dès la phase de conception, doivent s'assurer du caractère humide ou non des terrains envisagés pour l'implantation du projet, au sens de la loi sur l'eau, pour identifier si le projet aurait un impact sur une zone humide potentielle, quelle que soit sa surface. Les porteurs de l'action A7-002.3 doivent être : la DDT mais également les autorités compétentes en urbanisme et aménagement du territoire.

- A7-002.4 Proposer une formation aux élus sur le rôle de la biodiversité en lien avec le réchauffement climatique

Ajouter la notion d'Espace de Bon fonctionnement des cours d'eau (EBF) et le rôle des zones humides dans le contenu de cette formation.

- **Axe 8 :**

- A8-002.3 : co-construire un plan d'action d'adaptation au changement climatique

Les porteurs de PTGE devraient être explicitement mentionnés dans les partenaires de l'action. L'articulation avec les PTGE, intégrant une vision prospective prenant en compte le changement climatique, devra être recherchée.

- A8-002.6 Implanter et déplacer des équipements et autres constructions hors des zones à risques et A8-002.7 : Elaborer un Plan Intercommunal de sauvegarde (PICS)

Je souhaiterais que les autorités compétentes en Gemapi soient ajoutées aux partenaires techniques.

- A8-003.1 : Bénéficier d'un bilan précis de la ressource en eau et mettre en place un programme d'actions.

La notion de précision associée à la ressource en eau et dans une optique de projection des impacts du changement climatique semble utopique. Le contenu de cette action pourrait être précisé. Est-ce la ressource qui est visée ou la réalisation d'un bilan précis des prélèvements actuels ?

- A8-003.2 : Sensibiliser les habitants du territoire à la préservation de la ressource en eau

Ajouter dans les partenaires techniques : les structures porteuses de PTGE et dans les commentaires : articulation avec les PTGE.

Il s'agit d'une action qui est fortement encouragée par le PTGE du Lez.

- **Axe 3 :**

○ **Objectif opérationnel 2 : Amorcer la transition écologique de l'agriculture par l'évolution des pratiques agricoles (diversification, bio) et de vente**

Pour l'ensemble des actions découlant de cet objectif opérationnel (notamment les actions A3-002.2 et A3-002.6), je souhaiterais que soit intégré la promotion de la sobriété des usages agricoles de l'eau et d'une agriculture économe en eau, ainsi que la recherche d'infiltration de l'eau dans les sols, la restauration de haies...

○ **Objectif opérationnel 3 : Préserver la ressource en eau pour l'irrigation des cultures / Action A3-003.1 : Coordonner et organiser la préservation de la ressource en eau sur le territoire**

Le contenu de cette action n'est pas clair.

L'intitulé de l'objectif opérationnel est inapproprié : contre quoi préserver la ressource si elle est ciblée vers un usage ? Peut-être que l'objectif visé est une réduction de la vulnérabilité des cultures vis-à-vis des besoins en eau ?

Les solutions proposées en actions devront alors être multiples : optimisation, stockage, sens de plantation des cultures mais aussi sobriété, recherche de variétés résistantes, création de haies, infiltration de l'eau dans les sols, paillis, travailler sur le compartiment « SOL » ...

Par ailleurs, cette action visant les agriculteurs, est portée par la chambre d'agriculture et l'on mentionne dans le descriptif les jardins nourriciers. Pour ces derniers, la cible et le porteur de l'action seront différents.

L'articulation devra effectivement être faite avec les PTGE du territoire de la CCBDP et les porteurs de PTGE devraient être partenaires techniques de cette action.

Les services du SMBVL se tiennent à votre disposition pour tout complément d'informations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Le Président
Anthony ZILIO**





1. CONTRIBUTIONS TECHNIQUES

Diagnostic

Petite remarque sur les chiffres comparant l'empreinte carbone d'un habitant des Baronnies et d'un Drômois : ce n'est pas parce que les Baronnies sont meilleures que l'on ne peut pas améliorer les choses ! Il ne faudrait pas que ce chiffre implique un relâchement. D'autant qu'une empreinte carbone plus basse peut-être le reflet de moins de services disponibles localement (voirie, transports, urbanisme...). C'est-à-dire qu'il y aurait une partie de ce (bon) score dont les habitants ne seraient même pas "responsables".

Objectifs

Objectif 5 : S'adapter au changement climatique

Remarque sur la présentation sur la synthèse illustrée : tous les autres objectifs présentent les efforts visés avec un objectif à atteindre mais pas sur cet objectif. Est-ce voulu ?

Objectif 6 : Faire des économies en matière de dépense énergétique

Quelle différence avec l'objectif 1 "Réduire les consommations d'énergie" ?

AXE 1 : Habiter des logements plus performants

AXE 2 : Se déplacer et transporter mieux

- Dans la synthèse visuelle, il manque les actions A2.006.1 et A2.006.2



- Sur les objectifs 2 et 3 il serait intéressant d'ajouter comme partenaire Dromolib qui est l'agence de la mobilité du département. Ils peuvent accompagner des démarches et ils ont un retour d'expérience intéressant sur l'écomobilité (autopartage, covoiturage, vélo, etc).

A2.004.1 : campus connecté : ajouter les acteurs locaux du numérique (@soft, Aventic, Cédille) ? Le Parc avait initié un réseau "Innover en Baronnies" qui rassemblait les acteurs du numérique. Y aurait-il un intérêt à reprendre les travaux réalisés à l'époque au Parc par Serge Jamgotchian ?

- A2.003.5 et A2.004.1 : Le Parc est indiqué comme partenaire financier possible !?

AXE 3 : Cultiver, élever et se nourrir de manière raisonnée

AXE 4 : Favoriser l'économie circulaire et traiter plus durablement nos déchets

AXE 5 : Accompagner les acteurs du tourisme et de l'économie dans leur transition

- A5.001.2 : En parallèle de l'accompagnement des entreprises au développement de solutions d'autoconsommation individuelles et collectives, il serait intéressant de travailler aussi avec les entreprises sur la diminution de leurs consommations d'énergie. Ce point ne se retrouve ni dans cet axe, ni dans le 6. Une nouvelle fiche à créer ? Travailler avec des économistes de flux permettrait déjà de limiter les consommations liées à de mauvaises habitudes, à revoir les usages des bâtiments, les processus de production, un défaut d'isolation des bâtiments, etc. Il serait sans doute possible de travailler sur le sujet avec TE26-SDED, les chambres consulaires et l'ADEME qui a des dispositifs dédiés me semble-t-il. Est-ce que le CEDER pourrait travailler aussi sur le sujet !?

AXE 6 : Développer les énergies renouvelables et tendre vers la sobriété énergétique

- Objectif 1 : Viser l'exemplarité **du territoire**. Il n'empêche que la CCBDP peut aussi viser l'exemplarité de sa propre structure. Nous avons, dans la feuille de route du Parc inscrit ce même objectif : Parc exemplaire.

- A6.001.1 : Réaliser un plan de paysage énergétique

Rôle de l'EPCI : en plus d'un relais de communication, la CCBDP pourrait se faire le relais technique des conclusions du référentiel de développement des ENR et à plus long terme du plan de paysage lors de l'accompagnement des projets / développeurs

Partenaires : ajouter les services instructeurs, CAUE ?

Est-ce que dans les indicateurs de suivi on ne pourrait pas mettre nos livrets issus du référentiel ENR ?

Fabienne : rmq. le plan de paysage et résilience des Baronnies provençales porté par le SMBP n'est pas un plan de paysage énergétique, même si la thématique énergie y sera approfondie dans la suite du référentiel énergie et paysage

- A6.001.2 : Développer des projets de Centrales Villageoises

Rôle de l'EPCI : soutien et accompagnement, financement !?

Indicateurs de suivi : Nombre de collectivités sociétaires

Partenaires : Association nationale des CV ; AURAAEE ?

- A6.001.3 : Elaborer une maîtrise d'usage pour améliorer le suivi d'exploitation des équipements intercommunaux

Partenaire : AURAAEE (nous avons déjà travaillé par le passé sur la question des usages avec le réseau AURA des Parcs et AURAAEE)

-A6.001.4 : Installer des panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation collective public/privé

Indicateurs de suivi : Nombre de boucles d'autoconsommation collective créées ; Nombre d'abonnés au service d'autoconsommation collectif (publics et privés)

Attention à la qualité architecturale à préserver

-A6.001.5 : Créer un référentiel énergie et paysage

Cette action est terminée, il nous reste "seulement" à la rendre accessible aux communes et à communiquer sur son existence. Est ce que cette action doit donc rester dans le PCAET !? Dans l'action A6.001.1 le référentiel a déjà été abordé. Le plan de paysage sera une continuité. Je me pose vraiment la question de l'utilité de cette fiche action ...

Fabienne : pourquoi pas le laisser, avec en effet, une action qui sera terminée en 2025 lors de la finalisation (= formalisation) et diffusion

- A6.002.1 : Elaborer une stratégie forestière à l'échelle du PNR des Baronnies Provençales

Remarque : C'est une fiche action qui renferme beaucoup de sujets différents même s'ils se rapportent tous à la biomasse forestière. Il serait intéressant d'apporter plus de détails.

Le titre paraît inapproprié qui laisse entendre que la stratégie forestière n'aurait que vocation à produire de la biomasse pour fournir de l'énergie...quid des autres bénéfices de la forêt ? (puits de carbone, bien-être, cycle de l'eau, lutte contre l'érosion, paysages...)

Nécessité d'évaluer les impacts en chaîne de l'augmentation des prélèvements sur la forêt des Baronnies, ainsi que de manière indirect sur les modes de gestion qui pourraient avoir tendance à privilégier des plantations rapides pour répondre à la demande...

Unité de production itinérante de granulés : s'agit-il d'un broyeur itinérant mis à disposition ? Les broyats seront valorisés sous forme de pellets (dans une unité de transformation située) ?

RMQ : J'ai creusé la question de la production de granulés suite à une sollicitation de Rolland Peyron mais les conclusions montrent de créer une unité de granulation à partir du bois sur pied ne peut s'envisager que sur des grosses unités (non adaptées au territoire). Les petites unités de granulation qui existent dans les départements voisins ne fonctionnent que parce qu'elles s'adossent à une autre activité et utilisent de la sciure déjà "formée". C'est une utilisation d'un déchet d'une autre activité

(menuiserie, charpente, scierie, etc.). L'intérêt d'une filière bois serait plutôt à creuser sur du bois plaquettes ou bois déchiqueté. Le Parc a travaillé en 2011-2012 sur le sujet avec un plan d'approvisionnement territorial réalisé avec les communes forestières.

D'autres ressources à explorer : grignons d'olive, co-produits générés par la viticulture et la vinification : sarments, souches, marcs de raisins, lies de vin, bourbes...

Partenaires techniques : FIBOIS, ONF, CRPF, AURAE

Indicateurs de suivi : Nombre de chaudières collectives / réseaux de chaleur développés ; Nombre de producteurs / Volume de bois granulé/déchiqueté sur le territoire ;

- A6.002.3 : **Elaborer une réflexion autour du potentiel de la méthanisation avec les exploitations agricoles**

S'agit-il du projet de Saint Sauveur Gouvernet ?

Porteur de projet : C'est un peu trop limitatif pour moi de mettre seulement les agriculteurs, voire du côté des entreprises. Commencer par faire un état des lieux des déchets potentiels, en prenant en compte l'ensemble des potentialités de valorisation ou de réemplois (ne pas déshabiller Jean pour habiller Jacques) ?

- A6.003.1 : **Elaborer un Schéma Directeur des Energies**

Indicateurs de suivi : nombre de réunions / partenaires associés

- A6.003.2 : **Désamianter et optimiser les EnR de toitures bien exposées**

Cette action a été terminée. Le Parc ne peut plus être porteur. Par contre, il faudrait ajouter les propriétaires de bâtiments, les CV peuvent n'être que partenaires. Porteurs privés et publics.

Indicateurs de suivi : surface de toitures désamiantées

- A6.003.3 : **Améliorer les réseaux électriques pour l'autoconsommation énergétique**

Je ne vois pas l'aspect concret de cette fiche.

A ce jour, le sujet des réseaux électriques est arrivé devant un mur. Enedis assure avoir pris connaissance de nos difficultés mais tout repose sur eux ... Dans la fiche action, il pourrait être envisagé des choses sous l'angle expérimental à la rigueur.

Dans l'autoconsommation collective, on ne s'affranchit pas de l'utilisation du réseau Enedis.

Partenaires : TE26-SDED

Difficultés : la création d'un poste source ne se fera que si nous avons un volume suffisant de "gros" projets sur le territoire. A voir ce qui va arriver une fois la validation des ZAER !

- A6.003.4 : **Installer des ombrières photovoltaïques sur certains parkings**

Indicateurs : Puissance installée en MWc ; Surface de parking couverte par des ombrières (en m²) ; surface de parking non concernée par les obligations réglementaires (en m²)

Attention à la potentielle concurrence entre végétalisation et ombrières...les arbres sur les stationnements apportent d'autres bénéfices (récupération des ep dans les fosses d'arbres, climatisation, lutte contre les ilots de chaleur, ...) que les ombrières n'apportent pas >> prévoir des projets hybrides

- A6.003.5 : Développer la production d'ENR solaire thermique

Manque de concret. "Capitaliser de manière ambitieuse ..." : on est sur des installations de solaire thermique ou sur de la communication pour inciter à installer ?

Cibles : copropriétés, hébergements touristiques

- A6.004.1 : Tendre vers une baisse de la consommation d'énergie des communes lié à l'éclairage public

La baisse du chauffage de la piscine n'aura pas d'impact sur l'éclairage ! A enlever !

Partenaire : le Parc. Nous venons d'éditer un guide de préconisations de l'éclairage public et privés qui a été envoyé à toutes les communes adhérentes au Parc (et qui a été visé par TE26-SDED).

Attention, le passage en LED diminue les consommations mais il est important de regarder plus en détail le type de LED utilisées pour répondre à la réglementation en vigueur et diminuer les nuisances pour la biodiversité et les êtres humains. Dans le cadre de la démarche engagée par le Parc d'obtenir le label Réserve Internationale de Ciel Etoilé, il est d'autant plus important de ne pas se focaliser seulement sur le passage en LED !

Indicateur de suivi : magnitude (= noirceur du ciel) - Ce critère sera suivi par le Parc dès l'obtention du label RICE ; Nombre de communes ayant rénové son parc d'éclairage ; Nombre de lampadaires enlevés ; Actions envers les privés (réunions d'information, documents de sensibilisation, etc.)

- A6.004.2 et A6.004.3 :

A la lecture des fiches, pour moi le sujet est le même mais sur 2 communes différentes. Il peut être sans doute possible de les rassembler dans une seule fiche action !?

- A6.004.4 : Organiser l'information auprès du grand public sur la sobriété énergétique

Indicateurs : Nombre de réunions organisées ; Nombre de communes qui ont accueilli des réunions

Partenaire : CEDER, Centrales Villageoises ?

AXE 7 : Aménager le territoire plus durablement

A7.001.1 Ajouter le plan de paysage et résilience des Baronnies provençales à venir dans l'item "articulation avec les démarches..."

A7.001.2 idem

A7.001.3 idem

en fait, dans toutes les fiches action...